

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

- **Approuvé le 10 juillet 2006**
- **Modifié le 27 juin 2008**
- **Modifié le 29 septembre 2011**
- **Mise en compatibilité approuvée le 5 décembre 2013**
- **1ère révision simplifiée approuvée le 19 décembre 2013**

3ème Modification du PLU approuvée par Délibération du Conseil de la Métropole du 17/12/2015

5 - Annexes

5.m. Périmètre de sursis à statuer au regard de l'article L-111-10 du Code de l'Urbanisme

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 27
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 6

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille quatorze et le 23 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 15 juillet 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

☎ 05.62.89.22.89

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M. PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEUILLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. NICOLAS COSTES, (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), MME MONIQUE GUEDES, (Pouvoir donné à M. PHILIPPE BAUMLIN), M. DAVID ROFE, (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), MME KATY COLDER, (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. ERWAN DANIEL, (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME BRIGITTE CABANES-MURITH, (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT).

REÇU
LE - 5 AOUT 2014
PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE
DRCL

M. LAURENT ORTIC a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/128

Objet : Centralité de l'Union - Prise en considération de l'étude d'aménagement et de son périmètre au regard de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une étude de renouvellement urbain et de renforcement de la centralité de l'Union a été conduite par la mandature précédente avec l'AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse).

Depuis avril 2014, deux dossiers importants sont maintenant lancés dans ce secteur, il s'agit :

- De l'opération PROMOLOGIS, avec 64 logements locatifs sociaux, dont le chantier est situé à l'angle de la RD888 et de l'Avenue des Pyrénées,
- Du chantier du nouveau collège qui va démarrer très prochainement, avec plusieurs phases, pour un achèvement total, en septembre 2017.

Près de l'avenue de Cornaudric deux opérations de renouvellement urbain avaient été également décidées sous l'ancienne équipe :

- L'opération SEQUOIA, menée par CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER (à l'angle de la rue du Chemin du Merle et de l'Avenue de Cornaudric), laquelle s'achève avec 29 logements nouveaux, dont 9 logements locatifs sociaux gérés par la SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE

- L'opération de la SAHLM des Chalets sur le terrain de l'ancien Centre Médico-social du Conseil Général, avec 12 logements locatifs sociaux, chantier en cours.

Les pré-études de l'AUAT préconisent un renouvellement urbain dans une zone centralisée autour de la mairie.

Afin de donner à la commune une pleine maîtrise de ce secteur pendant la finalisation de ces études urbaines, et compte tenu de la pression foncière qui y est exercée, il vous est proposé :

1°/ De prendre en considération cette « Opération d'Aménagement Centralité de l'Union »,

2°/ D'adopter son périmètre d'études, ci-annexé, afin de pouvoir éventuellement utiliser le « sursis à statuer » prévu par l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme, lors des instructions d'autorisations du Droit des Sols qui le justifieraient,

3°/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents découlant de ces deux décisions.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2014/114 en date du 23 juillet 2014 suite à une erreur matérielle.

Article 2

A l'unanimité :

1°/ De prendre en considération cette « Opération d'Aménagement Centralité de l'Union »,

2°/ D'adopter son périmètre d'études, ci-annexé, afin de pouvoir éventuellement utiliser le « sursis à statuer » prévu par l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme, lors des instructions d'autorisations du Droit des Sols qui le justifieraient,

3°/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents découlant de ces deux décisions.

REÇU
LE - 5 AOUT 2014
PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE
DRCL

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PERE

Pour le Maire et par délégation
Le 1er Adjoint
Yvan Navarro

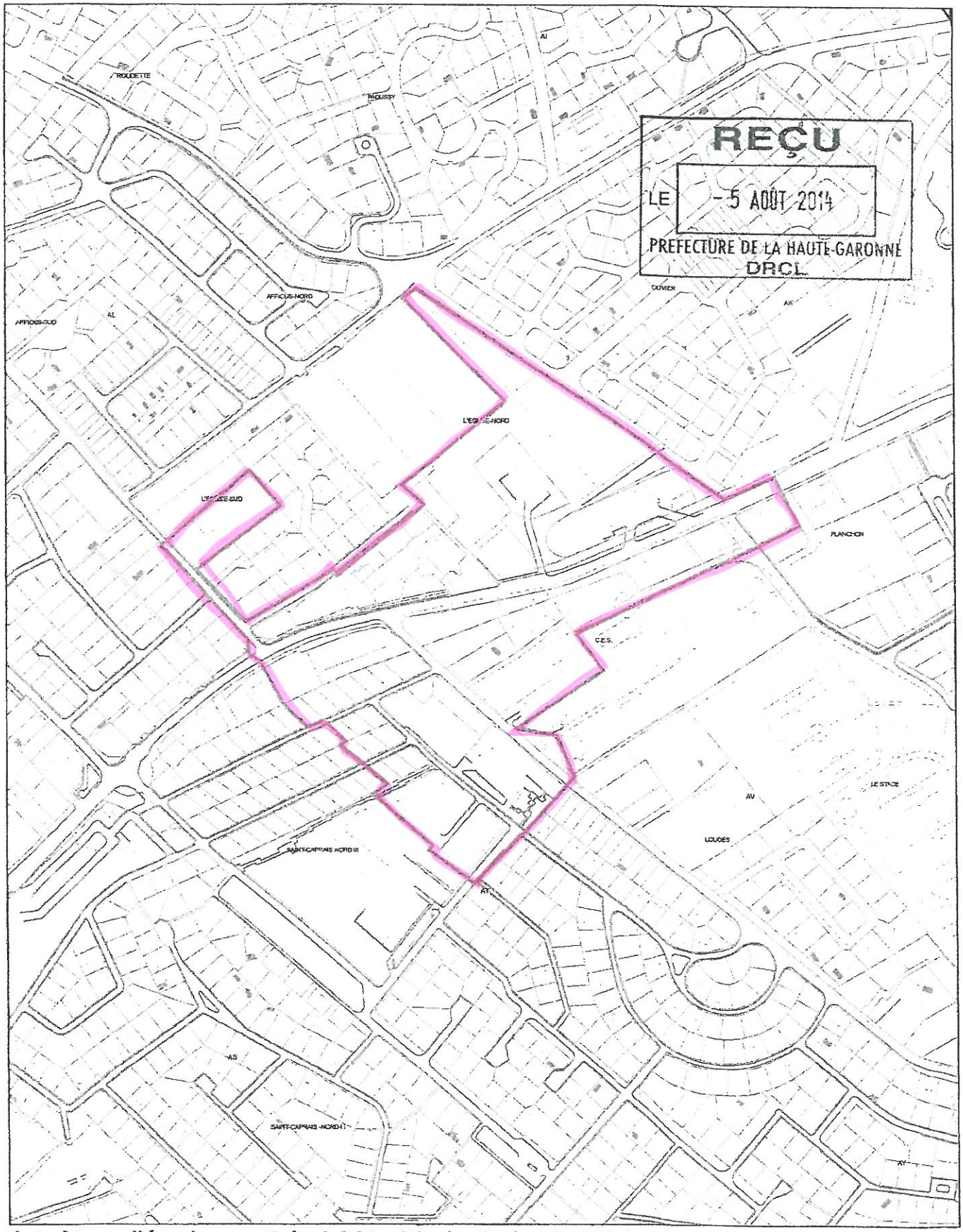
MAIRIE DE L'UNION (H.-G.)

- *Transmis le* 05 AOUT 2014
- *Affiché le* 06 AOUT 2014

L UNION

OPERATION D'AMENAGEMENT
« CENTRALITE DE L'UNION »





REÇU
LE -5 AOÛT 2014
PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE
DRCL

Périmètre d'études article L111-10 du Code de l'Urbanisme

Echelle : 1:5 000

Délibération n°DEL-15-597

Commune de l'Union - secteur de La Violette : modification des périmètres L.111-10

L'an deux mille quinze le mardi dix novembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	98
Procurations :	30
Date de convocation :	04 novembre 2015

Présents

Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE,

	M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Dominique COQUART
M. Gérard ANDRE	Aline FOLTRAN
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Francis GRASS
M. Bernard LOUMAGNE	Jean-Louis MIEGEVILLE
Mme Danielle PEREZ	Josiane MOURGUE
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Gilles BROQUERE	Bertrand SERP
M. Robert GRIMAUD	Michel ROUGE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
Mme Véronique DOITTAU	Raymond-Roger STRAMARE
M. Jacques SEBI	Mireille ABBAL
M. Michel FRANCES	Marie-Dominique VEZIAN
M. Thierry FOURCASSIER	Emilion ESNAULT
Mme Dominique FAURE	Philippe PLANTADE
M. Jean-Jacques BOLZAN	Ghislaine DELMOND
Mme Charlotte BOUDARD	Dorothée NAON
M. Joël CARREIRAS	Pierre COHEN
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Marthe MARTI
Mme Vincentella DE COMARMOND	Gisèle VERNIOL
Mme Marie DEQUE	Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Mme Christine ESCOULAN	Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD
Mme Julie ESCUDIER	Marc DEL BORRELLO
M. Régis GODEC	Michèle BLEUSE
M. Djillali LAHIANI	Daniel ROUGE
Mme Annette LAIGNEAU	Sacha BRIAND
M. Laurent LESGOURGUES	Damien LABORDE
Mme Brigitte MICOULEAU	Samir HAJIJE
Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	François CHOLLET
Mme Claude TOUCHEFEU	Isabelle HARDY
M. Daniel FOURMY	Pierre LACAZE

Conseillers excusés

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
L'Union	Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Toulouse	Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Jacques ROUCH

Délibération n° DEL-15-597

Commune de l'Union - secteur de La Violette : modification des périmètres L.111-10

Exposé

Par délibération du 9 février 2012, la Communauté urbaine du Grand Toulouse a instauré deux périmètres d'études en lien avec le Boulevard Urbain Nord (BUN)

Les études de maîtrise de d'œuvre du BUN qui se sont poursuivies ont permis de préciser les périmètres d'urbanisation future du secteur dans une perspective de développement urbain durable. Ainsi, dans une logique de cohérence urbanisme transport et afin de ne pas compromettre ou rendre plus onéreuse l'exécution des travaux publics de l'infrastructure et de l'aménagement, il a été proposé d'instaurer deux périmètres d'études L111-10 pour l'infrastructure du Boulevard Urbain Nord et l'aménagement autour de cette infrastructure.

Ces études ont conduit à traduire les orientations d'aménagement du secteur dans le cadre de la révision simplifiée du PLU de la commune de l'Union, approuvée le 19 décembre 2013, notamment à travers une orientation d'aménagement et de programmation.

Toutefois, l'application des règles du PLU, dont la suppression du COS (coefficient d'occupation des sols), permet un développement urbain plus dense que ce qui est envisagé dans le cadre des études. Il apparaît donc que certains projets peuvent être de nature à compromettre ou rendre plus onéreux les aménagements prévus sur le secteur.

Par ailleurs, les études sur les déplacements du territoire Nord font apparaître l'importance des transversales Est-Ouest de part et d'autre du Boulevard Urbain Nord. Avec la réalisation du BUN, le chemin de La Violette deviendra ainsi structurant.

Il est donc proposé de modifier les deux périmètres d'études L.111-10 :

- le périmètre initial L.111-10 pour l'infrastructure du Boulevard Urbain Nord est modifié en ajoutant le chemin de la Violette,

- le périmètre initial du L111-10 pour l'aménagement est modifié dans sa partie au sud du chemin de la Violette. Il est ainsi élargi aux parcelles limitrophes classées en zones U, de manière à pouvoir accompagner le développement urbain ainsi que les mutations de l'ensemble de ce périmètre.

Les deux nouveaux périmètres sont précisément délimités dans les cartes annexées à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme et ses dispositions de l'article L111-10 concernant la prise en considération des projets d'aménagement et l'instauration de périmètre d'étude permettant l'application du sursis à statuer,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du 15 octobre 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
D'approuver la modification des périmètres L111-10 de l'urbanisation et de l'infrastructure sur la commune de l'Union – secteur La Violette, portant sur les terrains compris dans les périmètres d'étude délimités sur les plans annexés à la présente délibération.

Article 2
De prévoir que conformément à l'article R111-47 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Toulouse Métropole et à l'Hôtel de Ville de la commune de l'Union.
Mention de cet affichage sera insérée, en outre, dans un journal diffusé dans le département.

Résultat du vote :

Pour	128
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 13 NOV. 2015
Reçue à la Préfecture le 17 NOV. 2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

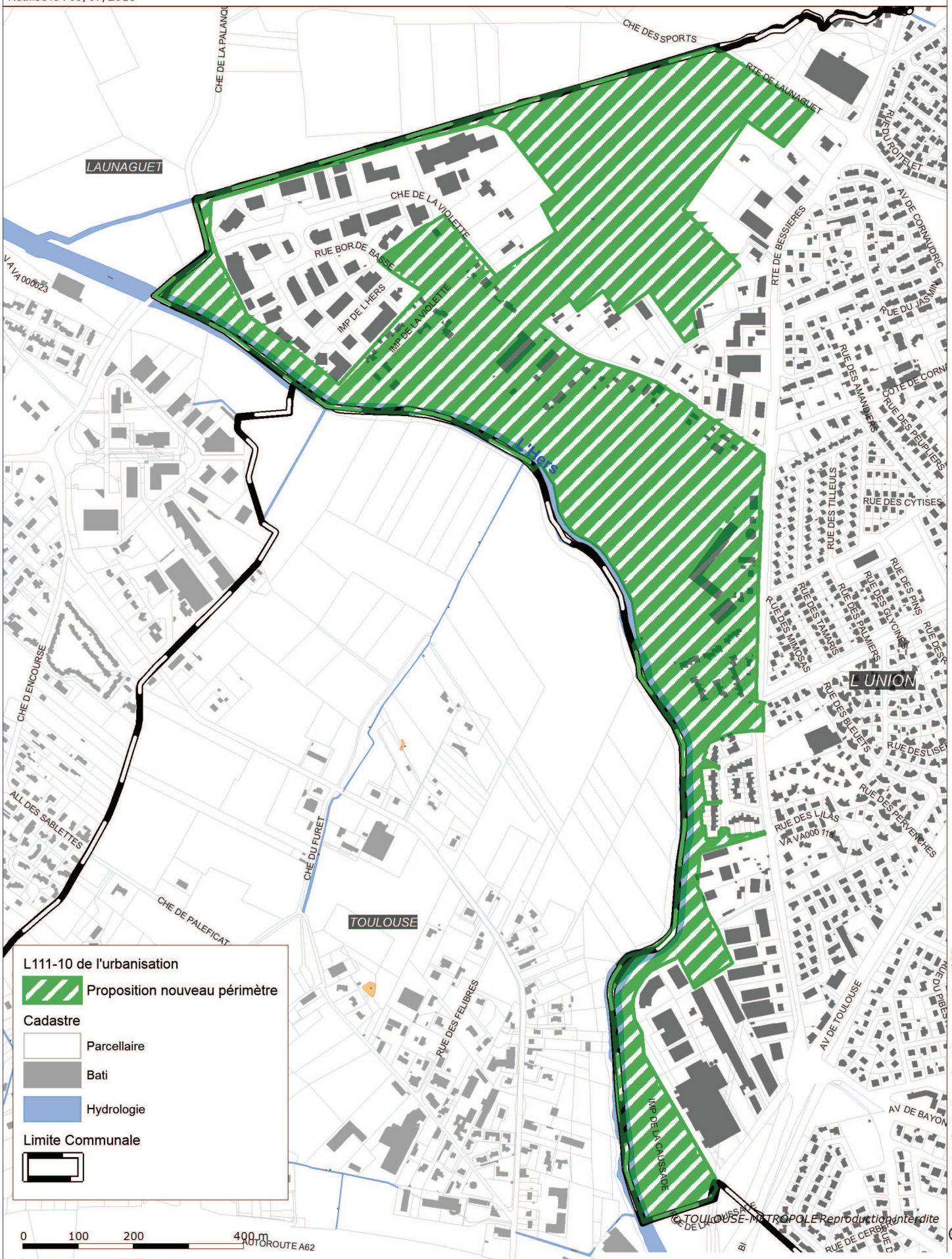
TOULOUSE METROPOLE

Jean-Luc MOUDENC

Proposition de nouveau périmètre L111-10 de l'urbanisation

- Commune de L'union

Réalisé le : 09/07/2015



Échelle: 1/ 9 000 en A4

© TOULOUSE-METROPOLE Reproduction interdite

2015-191-PM Source : TM - DSI

© - Direction des Opérations d'Aménagement - AUAT

MAIRIE DE TOULOUSE www.toulouse.fr

toulouse métropole

Commune de L'UNION - PROJET DE REQUALIFICATION DU CHEMIN DE LA VIOLETTE
Instauration d'un périmètre d'études L111-10 du Code de l'Urbanisme

